

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Service public
de collecte et de tri
DES DÉCHETS MÉNAGERS





SOMMAIRE



Préambule : La réglementation	4
-------------------------------------	---

GÉNÉRALITÉS SUR LE SMICTOM SUD-EST 35

▪ Présentation du SMICTOM.....	6
▪ Les élus délégués au SMICTOM	8
▪ Collecte et traitement des déchets ménagers.....	10

2020 : CHIFFRES CLÉS DU SYNDICAT

▪ Les faits marquants.....	14
▪ La synthèse des tonnages	16
▪ Les indicateurs environnementaux	18
▪ Les indicateurs financiers	20
▪ Le décryptage du coût du service.....	22

PRÉSENTATION DES SERVICES

▪ La collecte des déchets.....	26
▪ Les déchèteries du syndicat	28
▪ La prévention et la sensibilisation	30

ANNEXES

▪ Les marchés et contrats signés en 2021	34
▪ Les jours de collecte par commune	36



PRÉAMBULE :

La réglementation

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente.

En application de l'article L. 5211.39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport d'activités donne lieu à une présentation au sein du Conseil communautaire de chaque communauté de communes et d'agglomération adhérente. Le Président du SMICTOM Sud Est 35 peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire de chaque adhérent ou à la demande de ce dernier.

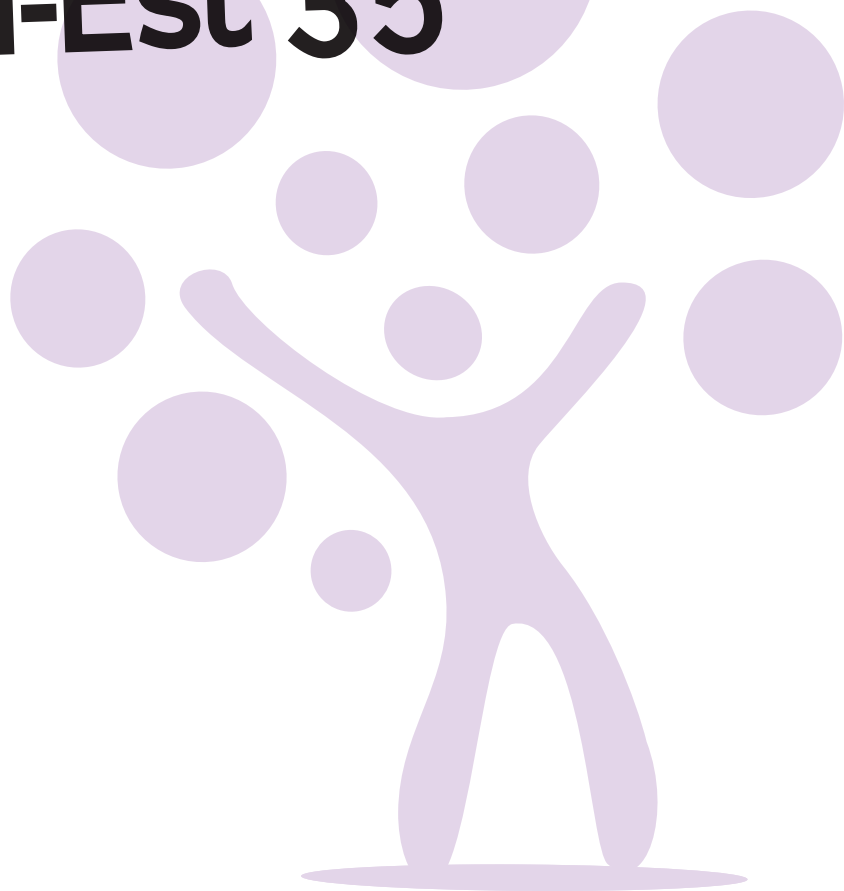
Les Vice-Présidents représentant chaque adhérent rendent compte au Conseil communautaire de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

Le contenu de ce rapport sur le service de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Sud-Est d'Ille-et-Vilaine, sur le site internet www.smictom-sudest35.fr, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes. Depuis le 1er janvier 2019, la compétence Traitement des déchets a été transférée au Syndicat S3T'EC (Syndicat de Tri, de Traitement et de Transition écologique et circulaire Vitré Fougères). Le rapport annuel complet est également disponible au siège du SMICTOM.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Généralités sur
le SMICTOM
Sud-Est 35



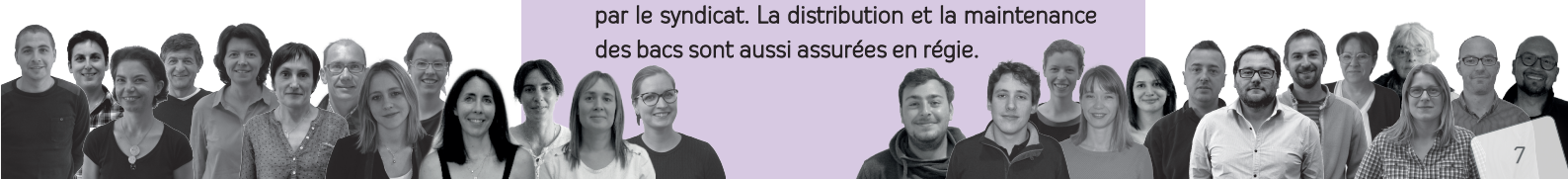


6 missions

assurées soit en régie, soit par des prestataires

L'essentiel des prestations de collecte et de traitement des déchets est assuré par différents prestataires : 85 % des dépenses réelles de fonctionnement sont liées aux marchés et contrats conclus en 2020. Cf. annexe n°2 p. 37.

L'accueil des usagers, l'entretien du site, l'enlèvement des bennes gravats, le compactage des déchets et le broyage des déchets verts sur l'ensemble des déchèteries sont assurés en régie par le syndicat. La distribution et la maintenance des bacs sont aussi assurés en régie.



Les élus délégués au SMICTOM Sud-Est 35

79

élus délégués
représentant chaque commune

Toutes les communes ont au moins un délégué au SMICTOM. Ensemble, ils composent l'organe délibérant appelé Comité syndical. Parmi eux, un Président et des vice-Présidents sont élus. Ils composent le Bureau syndical. Viennent ensuite les groupes de travail et les commissions, composés d'élus référents et de techniciens.

Les délégués syndicaux sont les relais privilégiés entre le SMICTOM et les maires, les agents communaux et les administrés. Ils participent à l'élaboration des projets dans les commissions et votent leurs mises en œuvre lors des Comités et Bureaux syndicaux.

Bureau syndical 2020-2026



Christian STEPHAN
Président



Claude CAILLEAU
Affaires générales, finances
et RH



Patrick ROBERT
Collecte



Marielle MURET-BAUDOIN
Communication



Allain TESSIER
Programme « Territoire Ecome
en Ressources »



Melaine MORIN
Collecte dans les communes
à vocations urbaines



Isabelle CÉZÉ
Services spécifiques aux
professionnels



Mickaël LEFEUVRE
Déchèteries



Christian SORIEUX
Plan de prévention
et biodéchets



Isabelle DUSSOUS
Nouvelles filières
et filières REP

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires ou suppléants ont pu être opérés durant l'année. La liste à droite présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2021.

Que faire de mon déchet ?

Cartons et briques alimentaires
Bouteilles flacons en plastique
Emballages métalliques

Les délégués 2020-2026

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Amanlis	Loïc GODET	Mireille COLLEAUX
Arbrissel	Jérôme LEMARIÉ	Nicolas HARDEL
Argentré-du-Plessis	Claude CAILLEAU	Jean-Claude LAMY
Argentré-du-Plessis	Anne-Sophie TRAVERS	Marie-Claire HAMON
Availles-sur-Seiche	Bertrand THOMAS	Michel MALHERBE
Bais	Soazig POTTIER	Eric GLINCHE
Balazé	Thierry CREZE	Alain HERRAUX
Boistrudan	Daniel CARRE	Alexandre THAO
Bréal-sous-Vitré	Mickaël LEFEUVRE	Jean-Louis HERIN
Brie	Patrick ROBERT	Yoann ROBIEU
Brielles	Séverine DOREAU	Emmanuel FOUCHER
Champeaux	Marie-Annick COUASNON	Anne-Laure BONNIOT
Châteaubourg	Vincent BARTEAU	Eric PERCHAI
Châteaubourg	Jérémy DROUILLE	Daniel COCHERIE
Châteaugiron	Arnaud BOMPOIL	Vincent BOUTHEMY
Châteaugiron	Denis GATEL	Hervé DIOT
Châteaugiron	Yves RENAULT	Bruno VETTER
Châtillon-en-Vendelais	Aurélié LEGROS	Arnaud VOISINNE
Chelun	Christian SORIEUX	Denise PERRIN
Coësmes	Marie-Christine ATHANASE	Arnaud PUYNET
Cornillé	Véronique PELEY	Franck MOREL
Domagné	Aurélié MUSUMECI	Gilles THOMAS
Domalain	Daniel TESSIER	Loïc GALLON
Domloup	Jean-Marc DESHOMMES	Yves LE GALL
Domloup	Bernard BOUFFART	Laurent CLISSON
Drouges	Patricia MARSOLLIER	Martine MARZIN
Eancé	Raymond SOULAS	Thérèse MONNET
Erbrée	Pascal JOUAULT	Freddy FAUCHEUX
Essé	Annick HORTANCE	Christophe GESLIN
Etelles	Marie-Christine MORICE	Elise DAVENEL
Forges-la-Forêt	Jeanine RENAULT	Pierrick ROUSSEAU
Gennes-sur-Seiche	Roland LE DROFF	Patrice LAMY
Janzé	Isabelle CEZE	François GOISET
Janzé	Nelly TESSIER	Gaston GUAIS
La Chapelle-Erbrée	Pierre PLANCHAIS	Michel GUILLOTIN
La Guerche-de-Bretagne	Daniel FEVRIER	Thérèse SAUDRAIS
La Guerche-de-Bretagne	Amand LETORT	Anne TAILLANDIER
La Selle-Guerchaise	Ludovic LE SQUER	Jean-Yves BAZIN
Landavran	Danielle RESONET	Gaël Hervé MIGNOT
Le Pertre	Christine THIKEN	Dominique RONCERAY

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Le Theil-de-Bretagne	Marc SORIN	Christophe LECOMTE
Louvigné-de-Bais	Michel RENOUE	Jean-Pierre BERTINET
Marcillé-Robert	Maryvonne BALARD	Gwenaëlle LOAEC
Marpiré	Jean-Yves PAIN	Rémi TROPEE
Martigné-Ferchaud	Véronique BREMOND	Sébastien BOUDET
Mecé	Marie-Christine LECONTE	Alain PIETTE
Mondevert	Christian STEPHAN	Joël CAILLERE
Montautour	Christophe POLLYN	Nicolas ROUSSEL
Montreuil-des-Landes	Lynda COQUELIN	Nicolas JACQUES
Montreuil-sous-Pérouse	Franck ORRIERE	Patricia LE GOFF
Moulins	Corinne TABURET	Hélène GASTEL
Moussé	Christian JAN	Philippe BACHELIER
Moutiers	Marie-Thérèse HOCDE	Didier ALIX
Noyal-sur-Vilaine	Marielle MURET-BAUDOIN	Rozenn COROLLER
Noyal-sur-Vilaine	Gilles DETRAIT	Céline THEUREAU
Piré-Chancé	Allain TESSIER	Alain HERVAGAUT
Pocé-les-Bois	Christine HAIGRON	Kévin BEAUGRAND
Princé	Jean-Yves BOURCIER	Marie-Claude RITAINE
Rannée	Myriam MALECOT	Jacques BIDAUX
Retiers	Muriel FERRE	Antoine GUIBERT
Retiers	Denis LE VERGER	Bertrand BLANDIN
Servon-sur-Vilaine	Melaine MORIN	Cécile MAILLET-LATORRE
Servon-sur-Vilaine	Anthony PAPIILLON	Gabriel PIROT
St-Aubin-des-Landes	Jocelyne GAUTIER	Patrice LEQUEUX
St-Christophe-des-Bois	Laurence LEPESANT	Marie-France ESNAULT
St-Didier	Jacques BLANCHET	Emmanuel ROUILLARD
St-Germain-du-Pinel	Aurélié GAUDIN	Sylvain BURET
St-Jean-sur-Vilaine	Frédéric LE FAOU	Sandrine DESCHAMPS-POZZAN
St-M'Hervé	Antoine BORDIER	Victor GALLON
Ste-Colombe	Sylvain BARON	Hendrick EVERTS
Taillis	Denis FROMONT	Jacqueline HAQUIN
Thourie	Gwenaëlle RENOUE	Elodie PETITJEAN
Torcé	Dominique PERETTE	Gaëtan HULINE
Val-d'Izé	Maryse HUCHET	Laurence DOURDAIN
Vergéal	Cédric MAIGRET	François HOUGET
Visseiche	Jean-Pierre BESNARD	Pascal LAMBERT
Vitré	Fabrice HEULOT	Jean-Yves BESNARD
Vitré	Marie-Cécile TARRIOL	Marie-Noëlle MORFOISSE
Vitré	Isabelle DUSSOUS	Emmanuel COUVERT

Collecte et traitement des déchets ménagers

Des différences selon les déchets

En fonction du type de déchet, le mode de collecte est différent : porte-à-porte en sac ou en bac, apport volontaire dans des bornes ou des caissons, ou encore dépôt en déchèterie.

Le mode de traitement diffère aussi en fonction du déchet. Des solutions sont mises en place pour que les objets qui peuvent être utilisés par d'autres ne soient pas jetés. **C'est le principe du réemploi.**

S'ils ne sont pas réutilisables, ils peuvent parfois être transformés en de nouveaux objets (recyclage) ou de nouveaux produits (engrais organique et remblais de carrière). **C'est la valorisation matière.**

Ceux qui ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière, mais qui peuvent être brûlés, sont **valorisés en énergie** (vapeur, eau chaude et électricité).

Enfin, si aucun de ces trois premiers modes de traitement ne peut être appliqué, les déchets sont enfouis. Le SMICTOM, en lien avec S3T'EC cherche en permanence à limiter ce mode de traitement.

Textiles, linge et chaussures



Meubles et objets réutilisables



Papiers



Emballages



Verre



Ordures ménagères



Déchets d'activité économique



Ferrailles



Gravats



Déchets verts



Bois



Incinérables



Encombrants

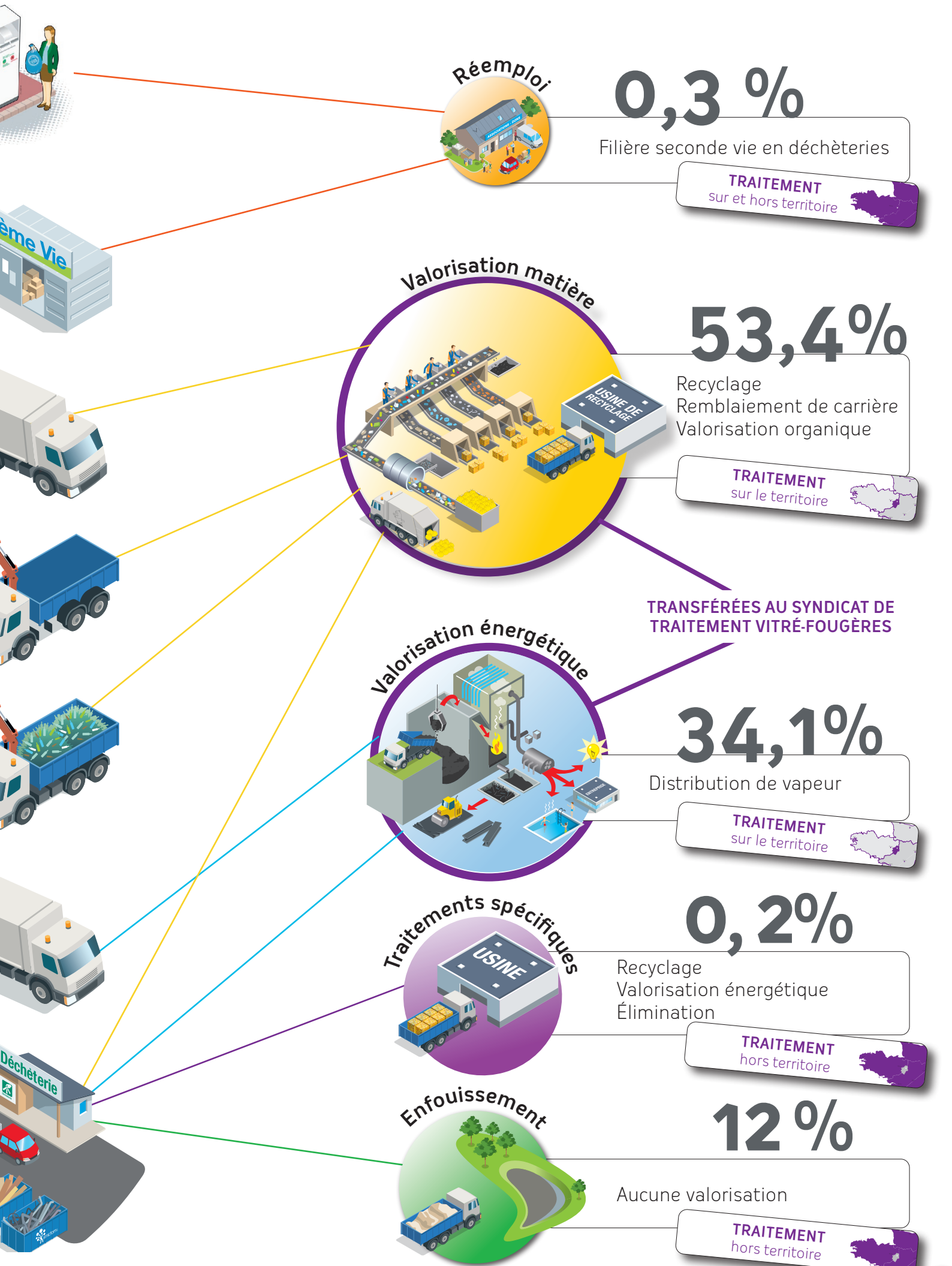


Incinérables durant les arrêts techniques du CVED



Déchets diffus spécifiques





Réemploi

0,3 %

Filière seconde vie en déchèteries

TRAITEMENT
sur et hors territoire

Valorisation matière

53,4%

Recyclage
Remblaiement de carrière
Valorisation organique

TRAITEMENT
sur le territoire

Valorisation énergétique

TRANSFÉRÉES AU SYNDICAT DE
TRAITEMENT VITRÉ-FOUGÈRES

34,1%

Distribution de vapeur

TRAITEMENT
sur le territoire

Traitements spécifiques

0,2%

Recyclage
Valorisation énergétique
Élimination

TRAITEMENT
hors territoire

Enfouissement

12%

Aucune valorisation

TRAITEMENT
hors territoire

2021:
chiffres clés
du syndicat



2021 : faits marquants du syndicat

une
feuille de route
ambitieuse pour le syndicat

Impulsé par la loi de 2015 pour la transition énergétique et la croissance verte et la loi antigaspillage pour une économie circulaire de 2020 (AGEC), le SMICTOM continue de déployer son plan stratégique pour anticiper les grands changements à venir dans le monde de la gestion des déchets. Amorcé en 2019 avec la mise en place d'une tarification ajustée à la production de déchets (TEOMi), le SMICTOM a tracé une feuille de route ambitieuse qui se décline en plusieurs axes sur les années à venir :

- Faire évoluer le service de collecte à la production réelle de déchets et en maîtrisant les coûts.
- Intensifier le tri des emballages avec l'extension des consignes de tri.
- Proposer à chacun une solution de tri à la source des biodéchets.
- Multiplier les filières de valorisation en déchèteries dans l'objectif de réduire l'enfouissement.

Bien que notre regard soit tourné vers l'avenir, c'est aujourd'hui que ces actions se construisent avec l'application de la collecte en C0,5 (collecte une semaine sur deux) au 1^{er} janvier 2022. De premières actions concrètes voient le jour avec le lancement de 2 études majeures portant sur le déploiement de solutions de réemploi et de gestion des biodéchets. En parallèle, le SMICTOM a validé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec pour objectif de développer des actions locales en faveur de l'économie circulaire.



**Mise en place de 3
caissons DMS**
afin de sécuriser l'accès aux
déchets dangereux
dans les déchèteries

Lancement d'une étude

visant à développer les
filières de réemploi sur le
territoire.



Expérimentation sur les déchèteries

d'une prestation cynophile
visant à endiguer les effractions
et sécuriser le travail des
agents.





Lancement d'une enquête
auprès des usagers
pour connaître leur perception du
SMICTOM et construire le service en
conséquence.

Argenteuil-du-plessis (bourg) - mes jours de collecte

● Mercredi: verre cassé - Conteneurs sélectifs
● Vendredi: verre plat - Emballages recyclables

CONSIGNES DE TRI
Dans les sacs jaunes

- Boîtes et cartons
- Emballages métalliques
- Boîtiers et boîtes en plastique*

*à déposer dans le conteneur des déchets
à déposer dans le conteneur des déchets
à déposer dans le conteneur des déchets
à déposer dans le conteneur des déchets

CONTACT
www.smidtom.com 05 45 19 99 76 44 47

Strictom CITE®

Malin ! la collecte s'adapte aux déchets en moins 2022

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1	M 1	M 1	M 1	L 1
2	M 2	M 2	M 2	M 2
3	M 3	M 3	M 3	M 3
4	M 4	M 4	M 4	M 4
5	M 5	M 5	M 5	M 5
6	M 6	M 6	M 6	M 6
7	M 7	M 7	M 7	M 7
8	M 8	M 8	M 8	M 8
9	M 9	M 9	M 9	M 9
10	M 10	M 10	M 10	M 10
11	M 11	M 11	M 11	M 11
12	M 12	M 12	M 12	M 12
13	M 13	M 13	M 13	M 13
14	M 14	M 14	M 14	M 14
15	M 15	M 15	M 15	M 15
16	M 16	M 16	M 16	M 16
17	M 17	M 17	M 17	M 17
18	M 18	M 18	M 18	M 18
19	M 19	M 19	M 19	M 19
20	M 20	M 20	M 20	M 20
21	M 21	M 21	M 21	M 21
22	M 22	M 22	M 22	M 22
23	M 23	M 23	M 23	M 23
24	M 24	M 24	M 24	M 24
25	M 25	M 25	M 25	M 25
26	M 26	M 26	M 26	M 26
27	M 27	M 27	M 27	M 27
28	M 28	M 28	M 28	M 28
29	M 29	M 29	M 29	M 29
30	M 30	M 30	M 30	M 30
31	M 31	M 31	M 31	M 31

● Bac gris : Suivez vos horaires dans votre registre Eco-citoyen disponible sur le site du SMICTOM. ● Sacs jaunes : ● Report de collecte (voir fiche)

Changement des fréquences de collecte
une semaine sur deux
distribution d'un calendrier
de collecte personnalisé dans
chaque foyer

Lancement d'une étude
sur le déploiement de
solutions du tri à la source
des biodéchets.



Campagne
de caractérisation des
ordures ménagères
pendant 1 mois



Lancement du PLPDMA
Plan Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés



2021 : synthèse des tonnages

4 flux de déchets collectés et traités

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte-à-porte (bacs gris) ou en bornes d'apport volontaire. Ce sont les déchets non-recyclables.

Les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte (sacs ou bacs jaunes), ou en bornes d'apport volontaire.

Les emballages en verre et papiers recyclables sont collectés par un maillage d'environ 763 bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

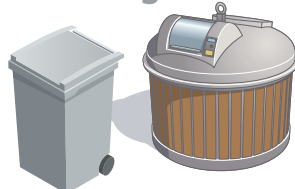
Dans les 12 déchèteries du territoire sont collectés les déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire.

70 146 tonnes
de déchets collectés
tous flux confondus  +2 %

250 € HT la tonne
collectée et traitée

190 € HT la tonne
à la charge de l'usager

Ordures ménagères



18 255 tonnes collectées

soit

133 kg par habitant

Emballages recyclables



4 517 tonnes collectées

soit

33 kg par habitant

Tous les papiers



2 075 tonnes collectées

soit

15 kg par habitant

Emballages en verre



6 109 tonnes collectées

soit

45 kg par habitant

Déchets des déchèteries



39 190 tonnes collectées

soit

285 kg par habitant

Coût complet HT :

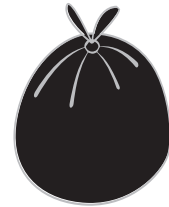
333,66 € la tonne
collectée et traitée

Seul le soutien à la valorisation énergétique permet de faire baisser le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui reste cependant le flux le plus coûteux à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

323,00 € la tonne
d'ordures ménagères



Coût complet HT :

683,45 € la tonne
collectée et traitée

Si ce flux est le plus onéreux, il reste celui où le taux de couverture est le plus important du fait de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

258,10 € la tonne
d'emballages recyclables



Coût complet HT :

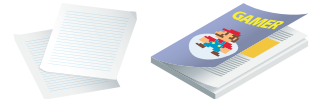
443,57 € la tonne
collectée et traitée

Les recettes issues de la vente des papiers permettent de diminuer le coût résiduel à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

273,90 € la tonne
de papiers



Coût complet HT :

84,70 € la tonne
collectée et traitée

Le verre est le flux le moins coûteux. Ce sont les recettes liées à la vente du verre qui permettent de diminuer le coût à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

52,50 € la tonne
d'emballages en verre



Coût complet HT :

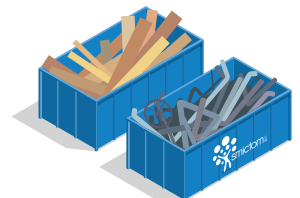
141,91 € la tonne
collectée et traitée

Les différents soutiens des éco-organismes et la vente de la ferraille et du carton permettent de faire baisser de 21 % le coût à la charge de l'utilisateur.



Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

112,60 € la tonne
de déchets de déchèteries



2021 : les indicateurs environnementaux

Des matières triées pour être recyclées

Au Centre de tri, les déchets recyclables sont séparés en 8 flux : PET clair (plastique transparent clair), PET foncé (plastique transparent coloré), PEhd (plastique opaque), cartonnnette, acier, aluminium, brique alimentaire et papier. Les sacs jaunes sont aussi triés.

Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclage (en France et en Europe principalement) pour devenir de nouveaux produits.

C'est aussi le cas pour le verre collecté dans les bornes ou encore les recyclables de déchèteries (carton, ferraille...).

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (gaz, pétrole, eau...).

38,7 %
des déchets recyclés

C'est le pourcentage de déchets triés sur la totalité des déchets ménagers produits - hors déchèteries.

Plastique (PET + PEHD)

Bouteilles et flacons en plastique transparent : eau, soda, jus d'orange, produit vaisselle, vinaigrette, lait, lessive...



757 tonnes
collectées, triées

Carton

Boîtes de céréales, de gâteaux, de riz, de pâtes, pack de yaourt...



867 tonnes
collectées, triées

Acier

Boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols ménagers, déodorants...



334 tonnes
collectées, triées

Verre

Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchons, ni capsules.



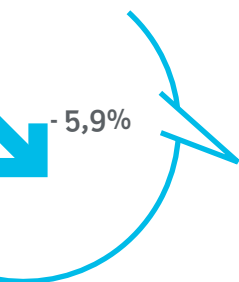
6 051 tonnes
collectées, triées

Papiers

Journaux, magazine, lettre, revues, livres...



2 339 tonnes
collectées, triées



ET RECYCLÉES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, de nounours...

CE QUI REPRÉSENTE :

4 391 357 ours en peluche



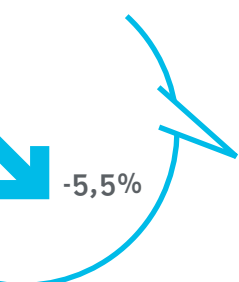
PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



1 775 165 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 15 993 139KM



23 802 351 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 661 609 jours d'une TV LCD



ET RECYCLÉES

pour devenir de nouveau de la fibre utilisée dans des emballages carton...

CE QUI REPRÉSENTE :

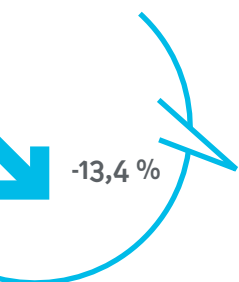
3 253 851 boîtes à chaussures



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



109 675 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 16 871 jours d'une TV LCD

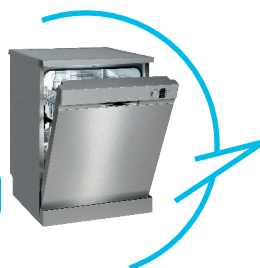


ET RECYCLÉES

de nouveau en acier pour fabriquer des boules de pétanque, des chariots...

CE QUI REPRÉSENTE :

4 342 lave-vaisselles



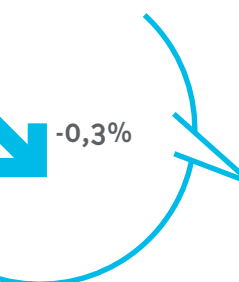
PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



492 984 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 4 441 532 KM



2 733 790 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 420 506 jours d'une TV LCD



ET RECYCLÉES

à 100 % et à l'infini, pour devenir de nouveaux emballages en verre...

CE QUI REPRÉSENTE :

13 445 322 nouvelles bouteilles



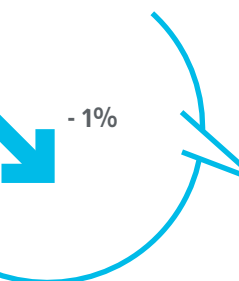
PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



3 768 018 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 33 946 110 KM



33 867 447 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 5 210 698 jours d'une TV LCD



ET RECYCLÉES

jusqu'à 5 fois pour devenir de nouveaux papiers, des cartons d'emballages ou des papiers d'hygiène.

CE QUI REPRÉSENTE :

4 640 576 boîtes en carton ondulé



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



295 883 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 45 516 jours d'une TV LCD

2021 : les indicateurs financiers

2021
une année
de progression

En 2021, **les recettes de gestion courante** connaissent une plus forte progression grâce à l'augmentation des recettes industrielles (+ 8%). Les recettes industrielles représentent en 2021, 11% des recettes courantes. Après deux années de baisse, la reprise courant d'année des cours des matériaux, a permis de générer une recette globale d'1 184 k€ (contre 668 k€ en 2020). Les soutiens des différents éco-organismes- 2 230 k€, représentent 14% des recettes de fonctionnement : le plus important reste CITEO (Eco-emballage). Le produit fiscal -TEOMi et Redevance s'élève à 11 453 k€, dont 10 957 k€ de TEOMi. La TEOMi en place pour la deuxième année intègre une part fixe calculée selon la valeur locative et sur la base d'un taux de TEOMi de 6.41%, et une part variable calculée selon l'utilisation du service (34% du produit appelé).

En parallèle, **les dépenses de fonctionnement** évoluent également (+5%) : L'augmentation porte essentiellement sur les charges à caractère générale (+ 9%) du fait de la forte hausse des coûts de collecte et de traitement en déchèterie (+26%, +500 k€).

Les charges de personnel suivent la même tendance (hausse de 5%) : 1 528 k€ pour l'année 2021. La collectivité totalise 40 agents à fin 2021. La préparation au changement de la fréquence de collecte en porte à porte a nécessité le recrutement d'une équipe d'ambassadeurs pour la distribution du calendrier auprès des foyers concernés ainsi qu'un renfort pour assurer l'accueil téléphonique et physique engendrant une dépense de personnel supplémentaire de 37 k€. Les autres postes de charges de gestion courante diminuent.

En matière d'investissement, les principales **opérations d'investissement** portent pour cet exercice sur : les travaux de mise aux normes des déchèteries (125 k€), le déploiement des bornes d'apports volontaires tri flux (884 k€), ... La faible réalisation du programme d'investissement est liée au report du projet de Valoparc prévu sur Janzé. La non-réception des travaux réalisés sur le réseau de chaleur n'a par ailleurs pas permis de solder les dernières opérations (restes à payer chiffrés à 428 k€, transférés vers S3TEC au 1er janvier 2022). Les dépenses réelles d'équipement ont été financées par les ressources propres : le FCTVA (124 k€), les amortissements (1 355 k€), et report antérieur (1 949k€).

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2021, le fonds de roulement net global reste stable : 4 339k€ à la clôture de l'exercice.

Investissement

RECETTES

3 442 218 €

dont

Opération d'ordre :
1 355 094 €

Excédent reporté : 1 948 884 €
Résultat de l'année précédente

Subventions d'investissement reçues : 11 335 €

Dotations, fonds et réserves : 124 077 €

Excédent global :

RECETTES

18 358 495 €

dont

Recettes industrielles : 2 533 034 €
Issues de la vente d'énergie et des matières recyclables

Soutiens et subventions : 2 229 561 €
Perçus des éco-organismes, dont le principal est Citeo

TEOM - Redevance : 11 350 349 €
Produit fiscal

Excédent reporté : 2 382 718 €
Résultat antérieur reporté

Excédent global :



Retrouvez tous les chiffres et les indicateurs financiers sur : www.smictom-sudest35.fr

DÉPENSES

1 450 452 €

dont

Dépenses financières : 244 682 €
Remboursement emprunt

Dépenses réelles : 1 052 868 €
Voir détails à droite

Opérations d'ordre : 152 902 €

1 991 766 €

Pré collecte : 884 000 €

*Déploiement de Bornes d'Apport
Volontaire*



Déchèteries : 125 000 €

Mise aux normes

Fonctionnement

DÉPENSES

16 011 598 €

dont

Charges générales : 8 806 177 €
Charges de fonctionnement courant

Avance d'équilibre : 4 123 618 €
Prélevée au Syndicat de Traitement

Charges de personnel : 1 527 896 €
Équivalents temps complet

Opérations d'ordre : 1 355 094 €
Amortissement

2 346 897 €

État de la dette

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 de 1 745 046 €, réparti comme suit :

Par prêteur :

ARKEA : 85 %
CRCA : 15 %

Par taux :

Fixe : 100 %
Complexe : 0 %
Variable : 0 %

Classement :

A,1 Taux fixe ou variable simple : 100 %
A,2 Taux barrière simple : 0 %

Le syndicat est faiblement endetté : sa capacité de désendettement est de 1,78 ans à fin 2021.

2021 : décryptage du coût du service

Un coût différent selon les flux

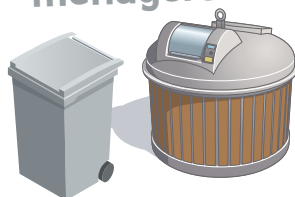
Le coût complet, ou ensemble des charges, s'établit à 14 419 024 € HT pour l'ensemble des flux. La collecte et le traitement représentent la majorité de ces dépenses (85%).

Des recettes industrielles, des subventions et des soutiens permettent de financer 24 % de ce coût. Les autres 76% sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) et la Redevance spéciale incitative (RSi).

80 € HT
restant à charge par habitant
tous flux confondus

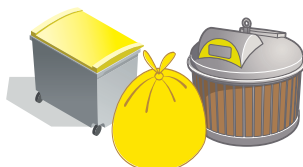
Soit un coût à la charge de l'usager situé dans la fourchette basse des moyennes nationales* : fourchette de 63,27 à 119,29 € HT, médiane à 85,97€ HT.

Ordures ménagères



Coût complet HT du flux :
6 090 873 €

Emballages recyclables



Coût complet HT du flux :
3 087 161 €

Tous les papiers



Coût complet HT du flux :
920 406 €

Emballages en verre



Coût complet HT du flux :
517 406 €

Déchets de déchèteries



Coût complet HT du flux :
3 800 569 €

* référentiel publié en 2021 selon données 2018



Retrouvez l'ensemble des coûts par flux selon la méthode compta-coût sur : www.smictom-sudest35.fr

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets
Légende : ■ Fourchette — Coût médian

FINANCÉS PAR :

- 27 809 € HT de recettes industrielles (1%)
- 165 946 € HT de soutiens (3%)
- 5 897 118 € HT de Taxe et Redevance (96%) à la charge de l'utilisateur

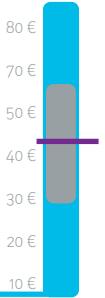


HISTORIQUE

2014	: 27,7 €
2015	: 29,5 €
2016	: 29,9 €
2017	: 32,9 €
2018	: 32,7 €
2019	: 40 €
2020	: 40,3 €

SOIT :
43 € HT par habitant

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

- 387 710 € HT de recettes industrielles (13%)
- 1 533 733 € HT de soutiens (50%)
- 1 165 718 € HT de Taxe et Redevance (37%) à la charge de l'utilisateur

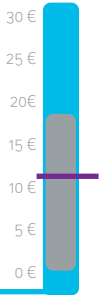


HISTORIQUE

2014	: 5,5 €
2015	: 6 €
2016	: 5,7 €
2017	: 10 €
2018	: 9,7 €
2019	: 12,1 €
2020	: 12,3 €

SOIT :
8,5 € HT par habitant

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

- 180 313 € HT de recettes industrielles (20%)
- 171 811 € HT de soutiens (19%)
- 568 282 € HT de Taxe et Redevance (61%) à la charge de l'utilisateur



HISTORIQUE

2017	: 1,7€
2018	: 2,2€
2019	: 3,7 €
2020	: 4,3 €

SOIT :
4,1 € HT par habitant

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

- 99 188 € HT de recettes industrielles (19%)
- 97 202 € HT de soutiens (19%)
- 321 015 € HT de Taxe et Redevance (62%) à la charge de l'utilisateur



HISTORIQUE

2014	: 1,1 €
2015	: 1 €
2016	: 1,4 €
2017	: 2,1 €
2018	: 1,7 €
2019	: 1,9 €
2020	: 2,1 €

SOIT :
2,3 € HT par habitant

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

- 550 109 € HT de recettes industrielles (14%)
- 235 688 € HT de soutiens (6%)
- 3 014 772 € HT de Taxe et Redevance (80%) à la charge de l'utilisateur



HISTORIQUE

2014	: 16,1 €
2015	: 16 €
2016	: 16,3 €
2017	: 17,5 €
2018	: 18,7 €
2019	: 20 €
2020	: 20,2 €

SOIT :
22 € HT par habitant

Présentation
des services
du syndicat



La collecte des déchets



EN CHIFFRES

45 604

bacs roulants

de différents volumes pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.

3 679

interventions

pour réparer ou échanger les bacs des usagers.

16 500

badges

d'accès aux BAV distribués

1 455

bornes d'apport

volontaire

réparties sur le territoire.

381

BAV ordures ménagères

équipées d'un système d'accès par badge.

▪ Mise à disposition des bacs roulants

① Les bacs roulants servant à la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes) sont mis à disposition des usagers par le SMICTOM. Le volume du bac est adapté en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Sur demande, un échange ou une maintenance peuvent être effectués par l'agent en charge de la distribution des bacs. Dans le cadre de la tarification incitative, tous les bacs distribués sont équipés d'une puce.

▪ Distribution des sacs jaunes

Chaque année, ② une distribution de 2 rouleaux de 26 sacs jaunes est réalisée en porte à porte. Ils sont posés sur les boîtes aux lettres des foyers dont les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte. En cas de besoin, des rouleaux complémentaires sont disponibles en mairie et au SMICTOM. Pour les habitants collectés en bornes d'apport volontaire ou en bacs jaunes, des sacs de précollecte sont fournis sur demande et disponibles en mairie.

▪ Mise en place des bornes d'apport volontaire

La collecte en bornes d'apport volontaire a été généralisée pour le verre en 2012 et en 2017 pour les papiers. ③ En accord avec les municipalités, ce type de collecte est aussi développé pour tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles / verre / emballages recyclables / papiers) dans certains centres-villes, dans le cadre d'une substitution de collecte et lors de nouveaux projets urbains. Ce système comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées, accessibilité 7j/7, pas de contrainte de stockage du bac...

▪ Suivi des collectes de déchets ménagers

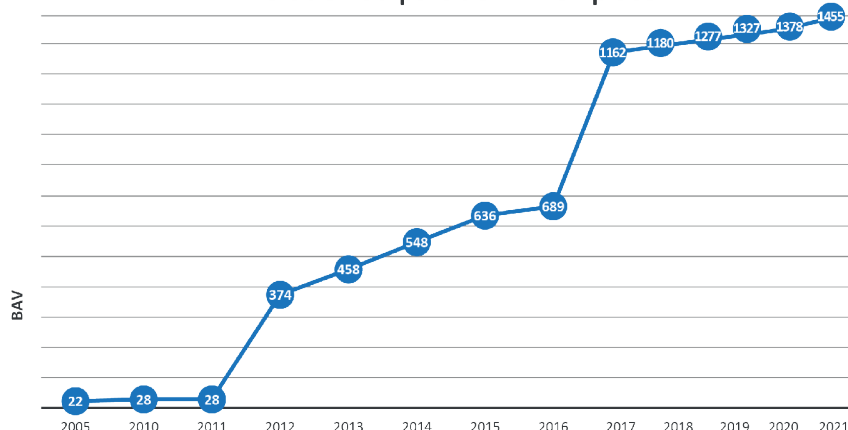
④ La collecte en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise Suez jusqu'au 31/12/2023, via un marché public. Les tournées sont suivies par le SMICTOM, qui relaie au prestataire les différentes anomalies de collecte signalées par des usagers ou par les mairies. Un rattrapage est organisé dans les meilleurs délais si la responsabilité du prestataire est engagée.

Jours de collecte par commune
annexe n°3, p.36



Les bornes d'apport volontaire (BAV) : un parc en constante augmentation.

Evolution du parc de BAV en place



Pour des raisons d'hygiène, les contenants sont nettoyés et désinfectés une à cinq fois par an en fonction des modèles : une fois pour les aériens, cinq fois pour les semi-enterrés et les enterrés.

Un marché comprenant trois lots a été signé avec deux sociétés pour la réalisation de cette prestation pendant un an.

Depuis le 1er janvier 2019, le mode de facturation du service de collecte des déchets a évolué et prend désormais en compte le nombre de dépôts dans les BAV. En moyenne, le taux d'ouverture des bornes par l'usager est d'une fois tous les 10 jours.

La collecte des professionnels : une redevance spéciale.

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM Sud-Est 35, par délibération du Comité Syndical du 5 octobre 2002, a instauré la redevance spéciale au 1er juillet 2003.

Parallèlement à la mise en place de la TEOMi, le syndicat a souhaité faire évoluer la Redevance Spéciale. Depuis le 1er janvier 2020, seuls les établissements non soumis à la taxe foncière et donc à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront soumis à la redevance spéciale. Celle-ci est assise sur la quantité d'ordures ménagères produite, exprimée en nombre de levées par bacs collectés en porte à porte ou en nombre de d'ouvertures de tambours pour les secteurs desservis en bornes d'apport volontaire.

Au 31 décembre 2021 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 368.

Les déchèteries du syndicat



EN CHIFFRES

39 190 t.
de déchets déposés
dans les 12 filières.

9 375 t.
de déchets verts
broyés en régie et distribués
à 12 agriculteurs locaux.

348 237
passages en 2021,
contre 218 101 en 2020 (car les
déchèteries sont restées en
libre accès pendant la crise du
COVID).

285 kg
de déchets en déchèteries
par habitant et par an

▪ Un réseau de 8 déchèteries et 4 Valoparcs

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré. Pour lutter contre les vols et le vandalisme, un dispositif de caméras de vidéo-protection a été installé sur la quasi-totalité des sites.

▪ Les filières principales

Sur chaque site, ¹ les usagers peuvent déposer leurs déchets banals dans les bennes gravats, encombrants, bois, incinérables, ferrailles, cartons, déchets verts, plâtre et éco-mobilier. Ces filières représentent plus de 95 % des dépôts. Le compactage de ces bennes est assuré en régie par le SMICTOM, tout comme le transport des gravats au centre d'enfouissement. Les déchets verts sont broyés en régie et distribués à des agriculteurs locaux pour être valorisés sur leurs terres.

▪ Les autres filières

² De nombreux autres déchets, qui ne trouvent pas leur place dans la collecte traditionnelle, peuvent être déposés dans les caissons en déchèteries : les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), les déchets ménagers spéciaux (DMS), les piles et accumulateurs, les huiles, les lampes et néons, le polystyrène... ³ Des caissons « 2^{ème} Vie » sont aussi installés pour faciliter le geste du don d'objets réutilisables, en partenariat avec Partage Entraide Vitréais et Emmaüs.

▪ Le traitement des déchets et les prestataires

Filière	Collecte Prestataires	Fin marché	Traitement / valorisation
Ferrailles	PASSENAUD	31/12/2024	Recyclage
Incinérables	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Valorisation énergétique
Encombrants	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Centre d'Enfouissement Technique Classe 2
Plâtre	VEOLIA	31/12/2024	Recyclage
Eco Mobilier	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DEEE	ENVIE 2E et THEAUD	31/12/2024	Recyclage
Cartons	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage
Bois	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DMS	CHIMIREC	31/12/2024	Recyclage
Polystyrène	VEOLIA	31/12/2024	
Béton armé	SMICTOM		Recyclage



Les micro-filières : un tri de plus en plus précis

Pour que chaque type de déchet soit valorisé de la meilleure des manières, un tri de plus en plus précis est demandé aux usagers des déchèteries. Ce sont les micro-filières. En plus de ne pas polluer l'environnement, ces consignes de tri supplémentaires permettent de bénéficier des soutiens des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets. Voici quelques exemples :



Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)
1184 tonnes



Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
80 tonnes



Piles
14 tonnes



Lampes et tubes
6,9 tonnes



Polystyrène
21 tonnes



Batteries
22 tonnes

Le dépôt des professionnels : conventionné et payant.

Les professionnels, collectivités et établissements publics qui souhaitent déposer leurs déchets en déchèterie doivent signer une convention avec le syndicat (délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2006).

Depuis 2013, ils bénéficient également d'une carte d'accès servant à la facturation. À chaque passage, l'agent d'accueil de la déchèterie passe la carte sur sa console portable (PDA), et indique le type et le volume de déchets déposés. Un seuil minimal de facturation de 0,25 m³ par type de déchet est appliqué. Le professionnel signe sur la console et un ticket est édité en double exemplaire (professionnel et service administratif du SMICTOM). Une facture trimestrielle est établie.

Au 31 décembre 2021, 1 501 professionnels, 285 collectivités territoriales et établissements publics (école, maison de retraite, association) étaient équipés d'une carte d'accès en déchèterie.

Tarifs en vigueur : 20 € / m³ pour les bois et les déchets verts ; 18 € / m³ pour les polystyrènes ; 30 € / m³ pour les gravats ; 26 € / m³ pour les encombrants et les incinérables ; gratuit pour les ferrailles et les cartons. Pour les établissements publics et les collectivités, seuls les dépôts des déchets verts sont payants : 20 € / m³.

La prévention et la sensibilisation

EN CHIFFRES

1176

composteurs vendus sur 7
distributions

et autant de foyers formés
aux techniques du compostage

1

site de compostage partagé
inaugurés à Servon-sur-Vilaine en
2021. Désormais 11 sites sont en
activité.

225

bons attribués

pour l'aide à la location d'un
broyeur

18

associations

subventionnées pour financer
des actions de prévention

6

opérations broyage de
sapin de Noël

portées par des associations et
subventionnées par le SMICTOM

160t

d'objets collectés en
déchèteries en vue du
réemploi

par les associations partenaires

▪ Le programme TER

Depuis le printemps 2020, le SMICTOM SUD EST 35 est lauréat du programme « TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES ». Un programme d'actions sur 3 ans officiellement démarré au 1er février 2021.

Ce programme d'actions vise à amener le territoire vers une meilleure gestion des ressources et l'économie circulaire.

Il se décline en 7 axes de travail et 16 actions, notamment l'accompagnement des événements, le développement du réemploi et de la réparation et la valorisation des biodéchets.

En 2021, le programme a ainsi permis l'accompagnement de 7 structures organisatrices d'événements culturels et sportifs dans leur transition éco responsable.

Ces ateliers coanimés avec le collectif des festivals portaient sur les thématiques :

- Optimiser le tri des déchets sur son événement
- Consommer responsable
- Une restauration plus durable
- Communiquer éco-responsable

▪ La PLPDMA

Le Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Ce plan d'actions a été rédigé en 2021 pour une application de 2022 à 2028. Il est décliné en 5 axes.

▪ Le compostage individuel

Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux usagers de son territoire d'acquiescer un composteur à un tarif préférentiel. Ces composteurs sont remis lors d'une distribution (généralement un samedi matin) durant laquelle une formation à la pratique du compostage est réalisée par un professionnel.





▪ La communication grand public

Le SMICTOM travaille pour maintenir un lien permanent avec tous les publics pour continuer d'informer au quotidien les usagers sur le principe de la tarification incitative, les encourager à réduire leurs déchets, les évolutions de collecte, etc... Cela passe par des communications régulières sur le site du SMICTOM, des informations relayées par les communes, etc...

- Le magazine semestriel « l'Écho du Tri & Vous » à destination des 59 000 foyers est envoyé 2 fois par an et balaye les différents sujets qui concernent le SMICTOM et son territoire.

- La presse locale et les bulletins municipaux des 67 communes, avec la parution des articles mensuellement transmis.

- Le Site web, Newsletter bimestrielle et page Facebook (@smictomsudest35), permettent de maintenir un contact permanent avec les usagers.

▪ L'accompagnement des événements

Le SMICTOM accompagne les mairies et les associations souhaitant organiser des manifestations éco-responsables. Il leur propose des outils pédagogiques, prête des expositions thématiques, des bacs de collecte événementiels, fournit des goodies...

EN CHIFFRES

6 439
vues pour 1 publication
sur la page Facebook qui
compte 897 abonnés fin 2021.

43 000
calendriers de collecte
distribués.

118 400
magazines l'écho du tri &
vous
distribués aux foyers du
territoires en 2021

14
bornes papiers décorées
et installées pour la collecte
dans les écoles

941
abonnés à la Newsletter
fin 2021.



Une lettre en plus,
un projet commun pour l'environnement !

Annexes

du rapport d'activités



1 Marchés signés en 2021

Référence p. 7

OBJET	DATE	TITULAIRE	Code Postal
Marché de Fournitures			
20 000 € < 90 000 €			
Fourniture de 2 véhicules utilitaires	31/05/2021	MARTENAT BRETAGNE	35135
Fourniture et mise en place de caméras de surveillance avec contrat de maintenance de 3 ans	12/10/2021	SENSING VISION	35830
90 000 € < 214 000 €			
Fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM SUD EST 35	22/07/2021	ESE	71530
Fourniture de sacs translucides pour la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers propres et secs	08/11/2021	SOCOPLAST	92250
Marché de services			
20 000 € < 90 000 €			
Prestation d'animation compostage 2021 lot 1 : animation compostage domestique lot 2 : animation compostage partagé lot 3 : animation compostage en établissements autonomes	01/04/2021 21/06/2021	Lot 1 déclaré sans suite lot 2 : EISENIA Lot 3 : EISENIA	35000 35000
ACCORD CADRE DISTRIBUTION ECHO DU TRI 2021	01/01/2021	LA POSTE	75015
Edition et livraison de support et outils de communication lot 1 Edition et livraison de magazine institutionnel et calendrier lot 2 Edition et livraison de supports et outils de communication grand public lot 3 Edition et livraison de supports et outils de communication institutionnelle	19/04/2021 19/04/2021 19/04/2021	CALLIGRAPHY PRINT IMPRIMERIE CHAMPAGNAC IMPRIMERIE MORVAN FOUILLET	35220 15000 35500
Maîtrise d'œuvre pour la création de valoparc (déchèterie) de JANZE	22/07/2021	INOVADIA	
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour choisir le modèle d'organisation de collecte à mettre en œuvre sur le territoire à compter du 01/01/2024	01/06/2022	SARL ENVIRONNEMENT ET SOLUTIONS	44300
Campagne de Caractérisations d'ordures ménagères résiduelles	03/11/2021	VERDICITE SARL	93100
Renouvellement contrat d'affranchissement du 01/10/2021 au 30/09/2022	01/10/2021	LA POSTE	75757
Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du SMICTOM Sud Est 35	08/11/2021	ENVIRONNEMENT ET SOLUTIONS	44300
Vidange et nettoyage des déshuileurs-debourbeurs des fosses septiques toutes eaux et curage des réseaux EU EP sur les sites du SMICTOM SUD EST 35	07/01/2021	LEBLANC ENVIRONNEMENT	35500
Valorisation du CO2 de la chaufferie gaz du réseau de chaleur sur les serres TOMADA	15/02/2021	EXOCETH	56380
90 000 € < 214 000 €			
Transport et valorisation des déchets verts issus des déchèteries Lot 1. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur la déchèterie de Vitré, des déchets verts bruts sur Argentré du Plessis Lot 2. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur les déchèteries de Bais et la Guerche de Bretagne. Lot 3. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur la déchèterie de Janzé, des déchets verts bruts sur Retiers. Lot 4. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur les déchèteries de Châteaubourg et Châteaugiron. Lot 5. - Transport et valorisation des déchets verts bruts sur les déchèteries de Châtillon en Vendelais, Val d'Izé et Noyal sur Vilaine.	31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022	SARL GUILLON BARBOT SARL GIBOIRE TP SARL GIBOIRE TP SARL GUILLON BARBOT SEDE VEOLIA	35500 35150 35150 35500 62003

1 Marchés signés en 2021

OBJET	DATE	TITULAIRE	Code Postal
Marché de services			
90 000 € < 214 000 €			
NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES CONTENEURS AERIENS, SEMI-ENTERRES, ENTERRES ET DES BACS ROULANTS			
lot 1 - Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs aériens	22/07/2021		56380
en bois utilisés pour le « verre » et le « papiers			
lot 2 - Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs semi enterrés et enterrés	22/07/2021	VERDICITE SARL	13250
lot 3 - Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure : des conteneurs aériens verres des déchèteries, des conteneurs semi enterrés et enterrés du territoire, curage, lavage et désinfection du la cuve béton	22/07/202		35039
> 214 000 €			
Collecte des déchets non dangereux issus des déchèteries du SMICTOM SUD EST 35	01/10/2021	SECHE TRANSPORTS	53810
Traitement des déchets tout venant et bois issus des déchèteries du SMICTOM SUD EST 35	01/10/2021	Lot 1 SECHE ECO INDUSTRIE	53810
LOT 1 : Traitement déchets tout venant «encombrants-rebut»	01/10/2021	lot 2 : SECHE ECO INDUSTRE	53810
LOT 2 : Traitement déchets bois classe A et B en mélange			
Marché de travaux			
20 000 € < 90 000 €			
Transformation des archives en bureaux (marché de travaux)			
Lot 1 : Menuiserie intérieure	01/12/2021	SARL RENOUX	35370
Lot 2 : Cloisons faux-plafonds	01/12/2021	SARL BREL	35133
Lot 3 : Peinture	01/12/2021	SAS GERAULT	53940
lot 4 : Electricité-VMC	01/12/2021	SARL GENEVE	35500

2 Jours de collecte par commune

Référence p. 26

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
AMANLIS	Mardi	Mardi
ARBRISSEL	Vendredi	Vendredi
ARGENTRE (Campagne)	Vendredi	Vendredi
ARGENTRE (Bourg)	Vendredi	Mercredi
AVAILLES	Vendredi	Vendredi
BAIS	Lundi	Lundi
BALAZE	Jeudi	Jeudi
BOISTRUDAN	Mardi	Mardi
BREAL SOUS VITRE	Vendredi	Vendredi
BRIE	Mardi	Mardi
BRIELLES	Vendredi	Vendredi
CHAMPEAUX	Jeudi	Jeudi
CHANCE	Mercredi	Mercredi
CHATEAUBOURG (Campagne)	Jeudi	Jeudi
CHATEAUBOURG (Bourg)	Jeudi	Lundi
CHATEAUGIRON (Campagne)	Mercredi	Mercredi
CHATEAUGIRON (Bourg)	Mercredi	Mardi
CHATILLON EN VENDELAIS	Jeudi	Jeudi
CHELUN	Vendredi	Vendredi
COESMES	Lundi	Lundi
CORNILLE	Mardi	Mardi
DOMAGNE	Mercredi	Mercredi
DOMALAIN	Vendredi	Vendredi
DOMLOUP (Campagne)	Mercredi	Mercredi
DOMLOUP (Bourg)	Mercredi	Mardi
DROUGES	Vendredi	Vendredi
EANCE	Vendredi	Vendredi
ERBREE	Vendredi	Vendredi
ESSE	Mardi	Mardi
ETRELLES (Campagne)	Vendredi	Vendredi
ETRELLES (Bourg)	Vendredi	Mercredi
FORGES	Vendredi	Vendredi
GENNES SUR SEICHE	Vendredi	Vendredi
JANZE (Campagne)	Mardi	Mardi
JANZE (Bourg)	Mardi	Mardi
LA CHAPELLE ERBREE	Vendredi	Vendredi
LA GUERCHE (Campagne)	Vendredi	Mercredi
LA GUERCHE (Bourg)	Vendredi	Vendredi
LA SELLE GUERCHaise	Vendredi	Vendredi
LANDAVRAN	Jeudi	Jeudi
LE PERTRE	Vendredi	Vendredi

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
LE THEIL	Lundi	Lundi
LOUVIGNE	Mercredi	Mercredi
MARCILLE ROBERT	Lundi	Lundi
MARPIRE	Jeudi	Jeudi
MARTIGNE - F. (Campagne)	Vendredi	Vendredi
MARTIGNE - F. (Bourg)	Vendredi	Vendredi
MECE	Jeudi	Jeudi
MONDEVERT	Vendredi	Vendredi
MONTAUTOUR	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL DES LANDES	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL SOUS PEROUSE	Jeudi	Jeudi
MOULINS	Mardi	Mardi
MOUSSE	Vendredi	Vendredi
MOUTIERS	Vendredi	Vendredi
NOYAL/V. (Campagne)	Jeudi	Mercredi
NOYAL/V. (Bourg)	Jeudi	Jeudi
OSSE	Mercredi	Mercredi
PIRE SUR SEICHE	Mardi	Mardi
POCE LES BOIS	Mardi	Mardi
PRINCE	Jeudi	Jeudi
RANNEE	Vendredi	Vendredi
RETIERS (Campagne)	Lundi	Lundi
RETIERS (Bourg)	Lundi	Jeudi
SAINT AUBIN DES LANDES	Mardi	Mardi
SAINT AUBIN DU PAVAIL	Mercredi	Mercredi
SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	Jeudi	Jeudi
SAINT DIDIER	Jeudi	Jeudi
SAINT GERMAIN DU PINEL	Vendredi	Vendredi
SAINT JEAN SUR VILAINE	Jeudi	Jeudi
SAINT M'HERVE	Jeudi	Jeudi
SAINTE COLOMBE	Lundi	Lundi
SERVON/V. (Campagne)	Mercredi	Mardi
SERVON/V. (Bourg)	Mercredi	Mercredi
TAILLIS	Jeudi	Jeudi
THOURIE	Lundi	Lundi
TORCE	Mardi	Mardi
VAL D'IZE	Jeudi	Jeudi
VERGEAL	Lundi	Lundi
VISSEICHE	Lundi	Lundi
VITRE (Campagne)	Lundi	Lundi
VITRE (Bourg)	Lundi	Mercredi

*OM : Ordures ménagères (bacs gris)

**CS : Collecte sélective (sacs et bacs jaunes)

SMICTOM SUD-EST 35

28, rue Pierre
et Marie Curie
35500 VITRÉ

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47

contact@smictom-sudest35.fr

